

REGLEMENT INTERIEUR PISCINE de l'OLIVERAIE

Merci de lire ce règlement dans son intégralité avant de vous rendre à la piscine.

INTRODUCTION

Ce règlement est destiné à assurer votre sécurité, votre confort, l'hygiène de tous ainsi qu'à faciliter l'entretien du bassin et de ses abords. L'accès à la piscine ou à ses abords suppose votre acceptation de ce règlement et le respect de celui-ci.

ATTENTION : la piscine n'est pas surveillée. Selon la réglementation en vigueur, une bâche est installée et doit être retirée par un adulte avant de pénétrer dans l'eau et remise en place par un adulte après baignade . L'accès et l'utilisation de la piscine se font **sous l'entière responsabilité** des « utilisateurs ».

REGLEMENT

- ✚ La piscine est accessible à votre convenance chaque jour entre 9h00 et 20h00 sauf en cas d'indication contraire ou quand le robot de nettoyage est en service. Si vous souhaitez nager en dehors de ces heures, veuillez SVP nous consulter.
- ✚ La piscine est strictement réservée aux occupants du gîte l'Oliveraie. Les personnes extérieures ne sont pas autorisées dans l'enceinte de la piscine.
- ✚ Les enfants ne sont autorisés dans l'enceinte de la piscine **qu'en compagnie de leurs parents** et **sous leur entière surveillance.**
- ✚ Les objets encombrants ou tranchants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine à l'exception des matelas pneumatiques, les bouées et les ballons légers pour autant qu'ils soient rangés en dehors de l'enceinte lorsque vous la quittez. Ne laissez surtout aucun objet dans la piscine (risque d'obstruer le système de filtration ou le robot !). Il est interdit d'introduire tout objet ou récipient en verre dans l'enceinte de la piscine.
- ✚ IMPORTANT : Veuillez ne pas vous asseoir sur le rouleau de la bâche !
- ✚ Pour faciliter l'entretien et l'hygiène de la piscine, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :
 - Eviter l'application de crème ou huile solaire juste avant de se baigner.
 - Se doucher convenablement avant de se baigner.
- ✚ Merci d'utiliser les serviettes prévues pour la piscine.
- ✚ Les plongeurs ne sont pas autorisés
- ✚ Il est INTERDIT de courir autour de la piscine.

Numéros de téléphone importants :

Service d'aide médicale d'urgence (ambulance) :	15
Appel d'urgence européen :	112
Hôpital d'Apt (service d'urgence) :	04 90 04 33 00
	225 Av de Marseille
Dr Assia BOUZELFEN (Saint-Saturnin-Lés-Apt)	04.90.75.44.76

J'ai pris connaissance du présent règlement que j'accepte et respecterai.

Nom _____ Date : _____

Signature :